**Motion pour la visibilisation des femmes dans l’espace public cinacien**

Vu la recommandation du Conseil de l’Europe sur la prévention et la lutte contre le sexisme du 27 mars 2019 rappelant en son premier paragraphe que l’égalité entre les femmes et les hommes implique (…) la même visibilité, responsabilité et participation dans tous les domaines de la vie publique et privée (…) ;

Vu le décret wallon du 11 avril 2014 visant à la mise en œuvre des résolutions de la Conférence des Nations unies sur les femmes à Pékin de septembre 1995 et intégrant la dimension du genre dans l'ensemble des politiques régionales ;

Considérant que l’Histoire, écrite par des hommes et pour des hommes, ne consacre aux personnalités féminines l’ayant marquée qu’une place marginale ;

Considérant que la sous-représentativité des femmes dans l’espace public participe à une forme de sexisme ordinaire par l’invisibilisation des actions et combats des femmes dans l’Histoire ; qu’il en résulte une forme de violence due à l’illégitimité de leur présence au sein de la société ;

Considérant la tendance européenne à augmenter substantiellement le nombre de noms de femmes lors de l’attribution de noms de nouvelles voiries, bâtiments, écoles, monument, salles ;

Considérant que la féminisation des noms de rue est un véritable enjeu car elle participe à une meilleure reconnaissance et une amélioration de la place des femmes dans un espace public qui reste majoritairement masculin ;

Considérant qu’une meilleure reconnaissance de la place des femmes dans l’espace public permet aux filles et aux femmes de se projeter également en un modèle fort ;

Considérant que les inégalités entre les femmes et les hommes, et ici plus spécifiquement l’invisibilité des femmes dans l’espace public, conduisent à des visions de genre stéréotypées et est un modèle de construction identitaire qui entretient les inégalités ;

Considérant qu’il y a, à Ciney, en Belgique ou ailleurs, des femmes qui ont fait la petite ou la grande Histoire, qu’elles soient scientifiques, engagées pour la paix, militantes, écrivaines, sportives, artistes, résistantes, Justes parmi les nations, etc. ;

Considérant la volonté de la Commune de Ciney de promouvoir de manière contraignante et volontariste la visibilisation des femmes dans l’espace public afin de lutter contre les discriminations passées et présentes et de refléter la diversité et la richesse de la population ;

Considérant la situation de Ciney, que les chiffres sont le fruit de l’histoire d’un modèle patriarcal, mais qu’ils sont aussi les pistes de la lutte pour la visibilité des femmes dans l’espace public cinacien :

* 15 % des noms de rues, places, squares font références à des hommes (bourgmestre, fonction ou métier d’homme, corporations, titres ou Saints), et 2% à des femmes (communautés religieuses, titres ou sorcières), le reste étant des noms de lieux-dits, de lieux de vie, de paysage, d’éléments végétaux, ou autres. **29 patronymes d’hommes sont attribués à des noms de rues à Ciney, mais aucun patronyme de femmes**. Soit une répartition par genre de 100% pour les hommes.
* Sur les 19 écoles cinaciennes tous réseaux confondus, 3 portent des noms d’hommes (Athénée Jules Delot, Institut Saint-Joseph et Conservatoire Edouard Bastin), aucune ne porte un nom de femme.
* Sur toutes les structures d’accueil pour les 0-3 ans, aucun nom n’est attribué à des femmes ou des hommes.
* Aucun nom de femme ne vient à l’esprit en pensant aux salles de réunions de l’hôtel de ville, du cpas, ou des asbl gérées par la Commune. Seule l’école de la Providence a dédié deux de ses sept espaces à Marie Curie et Cécile Ansotte ;

Le Conseil communal demande au Collège des Bourgmestre et Echevin.e.s :

* d’évaluer la possibilité, dans un délai raisonnable, d’attribuer des noms de femmes à des lieux, espaces (petite place, école, lieu culturel, sportif, parc, arbres…) non encore nommés et de proposer un plan d’action à ce sujet ;
* d’établir sur un mode participatif une liste de femmes, ayant de préférence un lien avec Ciney, tout en veillant à la diversité des raisons qui conduisent aux choix des noms ;
* de privilégier, dans le futur, des noms de femmes lors de l’octroi de nouvelles dénominations de rues ou autres lieux pour tendre vers la parité femme-homme, sachant que les projets de logements se multiplient, notamment dans des zones d’aménagements concertées (ZACC) ;
* de concrétiser rapidement la motion en débutant avec des endroits comme par exemple la piste d’athlétisme; la salle du village place du Baty, etc. tout comme elle a donné en 2016 le nom de Martin Gray au pont situé au-dessus du Chemin de fer ;
* de mentionner leur nom sous lequel elles se sont fait connaître, et si ces femmes se dissimulent parfois sous des noms multiples (nom d’emprunt, nom de l’époux, ..) qui occultent leurs propres origines familiales, mettre également, en exergue sur la plaque de rue, leur nom de naissance, le seul à les suivre toute leur vie ;
* de réfléchir à l’introduction des signalisations explicatives sur la contribution à l’histoire des femmes dans des endroits publics portant des noms de personnalités qui se sont battues pour les droits des femmes et l’égalité de genre ;
* d'œuvrer, à long terme, pour que les journées du patrimoine valorisent systématiquement le matrimoine ;
* d’initier des réflexions lors, par exemple, du choix des œuvres d’art exposées dans la Commune, afin de représenter davantage d’artistes féminines dans l’espace public ;
* d’initier une réflexion sur les œuvres d’arts représentant des femmes ou des hommes dans l’espace public cinacien ;
* d’initier une réflexion pour représenter dans l’espace public les personnes dont l’identité de genre ne s’inscrit pas dans la norme binaire femme/homme ;
* de communiquer la présente motion au Ministre-Président du Gouvernement de la Région Wallonne et au Ministre des Pouvoirs locaux.